

Procès-Verbal

DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

SAIN-T-MICHEL,

Tenu à l'Archevêché le 3 septembre 1856.



PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Présents: Mgr. Cook, Mgr. de Tloa, MM. F.-X. Loranger, T. Beaubien, J. Nelligan, L. Proulx, F.-X. Delâge et D. Déziel.

Lu le procès-verbal du bureau tenu le 5 septembre 1855.

M. J. F. Gagnon, ayant réuni le plus grand nombre de suffrages après les Procureurs élus, est déclaré Procureur en remplacement de M. P. Villeneuve, décédé.

Présentées les demandes d'agrégation de MM. P. Colfer, vicaire de l'église St. Patrice de Québec, A. T. Lacoursière, du collège de Ste. Anne, Joseph Hucion, aussi du collège de Ste. Anne, Adolphe Légaré, du Séminaire de Québec, Fl. Baillargeon, Vicaire de Trois-Rivières, F. Catellier, Vicaire de St. Roch de Québec, J. C. G. Gaudin, Vicaire de N. D. de la Victoire, Pointe-Lévy, Pierre Martel, Vicaire des Eboulements, F.-X. Côté, Procureur du Séminaire de Nicolet, qui sont admis au nombre des membres de la Société.

Le bureau approuve l'allocation de £40 0 0, faite à M. P. Villeneuve par Monseigneur le Vice-Président.

Présenté l'état des sommes reçues et payées par M. le Trésorier, depuis la tenue du dernier bureau.

Contributions annuelles.....	£ 478 1 7
Intérêt sur débentures.....	47 8 0
Intérêt sur argent déposé aux banques d'Épargnes.....	19 2 2½
	£ 544 11 9½
Reçu de M. J. Doucet.....	£5 12 6
Reçu de M. Noisieux pour arrérages.....	4 16 0
Reçu de M. A. Charest à compte sur arrérages.....	5 0 0
	15 8 6
	£ 560 0 3½
Déjà en caisse.....	1452 15 9½
	£2012 16 1
Dépense.....	557 19 10
	£1454 16 3
En débentures.....	£ 790 0 0
En argent.....	664 16 3
	£1454 16 3

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMES.

A M. Grégoire Tremblay.....	£50	0 0
M. J. P. Lefrançois.....	75	0 0
M. J. B. Pelletier.....	25	0 0
M. J. Couture.....	40	0 0
M. Al. Leclerc.....	45	0 0
M. Desrochers.....	45	0 0
M. Godfroy Tremblay.....	60	0 0
M. L. T. Bedard.....	25	0 0
M. Dion.....	25	0 0
M. J. B. Lemaitre Lottinville.....	30	0 0

Il est résolu : Que M. le Trésorier de l'Archi-diocèse soit autorisé à ajouter £100 au capital de la Société, en plaçant cette somme à intérêt, sur la balance de la recette de cette année.

Le bureau croit devoir ajouter ce qui suit en explication de la 6e règle de la Société, à la demande d'un certain nombre de membres de la Société :

“ Tout prêtre approuvé pourra devenir membre de la Société, et jouir de ses avantages, pourvu qu'il fasse application à Mgr. le Président ou au Vice-Président, dans les quinze jours qui suivront son ordination, et ce, en attendant la tenue du bureau suivant. ”

Il est résolu : Que cette modification ou explication de la 6e règle de la Société soit soumise à l'approbation des membres de la Société.

Il est de plus résolu : Que le Secrétaire consulte les membres de la Société, au nom de ce bureau, sur la question de savoir s'il convient de faire une exception en faveur de M. Thibault, missionnaire d'un diocèse étranger, en l'admettant au nombre des membres de la Société.

OFFICIERS ÉLUS POUR LES TROIS ANNÉES SUIVANTES.

Vice-Président.....	Mgr. Cook,
Trésorier de l'Archi-diocèse.....	W. Lemieux,
Trésorier du diocèse de Trois-Rivières.....	M. F. X. Loranger,
Secrétaire.....	M. Huot,
Vice-Secrétaire.....	M. Ed. Chabot.

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, le 3 septembre 1856.

(Signé) + P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC,
Président.

P. HUOT, P^{RE}.
Secrétaire S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau tenu le 6 septembre 1856.

Traitement alloué à MM. J. P. Lefrançois.....	£75	0 0
“ “ Godfroy Tremblay.....	75	0 0
“ “ Th. B. Pelletier.....	50	0 0
“ “ Grég. Tremblay.....	47	10 0
“ “ Al. Leclerc.....	45	0 0
“ “ Desrochers.....	45	0 0
“ “ Gauvreau.....	36	13 4
“ “ Couture.....	40	0 0
“ “ Al. Lefrançois.....	30	0 0
“ “ Th. Bedard.....	25	0 0
“ “ Asselin.....	10	0 0
“ “ P. Villeneuve.....	24	15 6
“ “ Robin.....	18	0 0
“ “ Larue.....	10	0 0
Payé à M. Fréchette par le Secrétaire.....	21	8 3
“ M. A. Côté par M. le Trésorier.....	1	9 4½
“ au Commissionnaire de M. le Trésorier.....	1	10 0
Papier, port de lettres, etc., etc.....	0	8 4½
Remis à M. Olscamps.....	1	5 0
	£557	19 10

Le tout certifié conforme en substance au plunitif et au compte de M. le Trésorier.

P. HUOT, P^{RE}.
Secrétaire S. E. S. M.